



Ce document présente les diverses actions entreprises par le comité de l'ACP depuis 2001 jusqu'en 2007, alors que l'association était présidée par Robert Bolognesi. Il présente un bilan succinct des actions engagées durant cette période pour développer et valoriser la profession de chef sécurité et de patrouilleur.

Vision générale

La profession souffre d'un mal profond : un manque de reconnaissance. Aussi, il a semblé essentiel d'essayer de (re)valoriser le métier, tant auprès des autres professionnels de la montagne, qu'auprès du public. Les actions engagées de 2001 à 2007 ont donc visé prioritairement cet objectif, dans la perspective plus lointaine d'améliorer la stabilité et la rémunération des divers postes de la profession.

Réalisations

Les réalisations de l'ACP, entre 2001 et 2007, ont été assez nombreuses. En voici un bref rappel.

- **Tenue officielle pour les patrouilleurs**

L'ACP a souhaité qu'il existe une tenue spécifique pour les patrouilleurs afin que ceux-ci soient mieux identifiables. Après avoir réalisé une enquête auprès de ses membres et consulté l'association VRP, l'ACP a conçu une tenue professionnelle et un sac à dos en collaboration avec la société Importexa et a établi un cahier des charges à disposition des autres fournisseurs de vêtements. Grâce à cette initiative, **la Suisse est le premier et seul pays européen où les patrouilleurs ont une tenue officielle**, adoptée par de nombreuses stations de ski. Bien que cette tenue doive encore être approuvée officiellement par la SUVA, un immense pas a été fait !

- **Logo « SOS »**

L'ACP a proposé un nouveau logo pour les patrouilleurs. Ce logo a l'avantage d'être multilingue et très lisible : il peut ainsi être identifié facilement par tous les skieurs, y compris les enfants et les étrangers. Ce logo n'a pas encore été adopté unanimement : il sera nécessaire de proposer un agrément national aux RMS.

- **Site Internet**

L'ACP a mis en place son propre site Internet (www.swiss-skipatrol.ch) afin de pouvoir communiquer plus facilement avec ses membres et le public. Ce site présente la profession, indique les programmes et dates des cours de formation, et propose une bourse de l'emploi fonctionnant comme un forum, avec une mise en ligne immédiate des annonces déposées.

- **Réorganisation de la comptabilité et du secrétariat**

L'ACP a réorganisé sa comptabilité et son secrétariat, utilisant dorénavant les possibilités de l'e-banking. Le travail du caissier est ainsi facilité, notamment pour le bouclage des comptes en fin d'exercice.

Lors de l'Assemblée Générale de 2006, l'association a élu 2 nouveaux caissiers et secrétaires. Actuellement, tous les postes-clés du comité de l'ACP sont ainsi doublés : le président, le caissier ou le secrétaire peuvent être remplacés immédiatement et sans difficulté en cas d'indisponibilité ponctuelle ou prolongée. Par ailleurs, l'ACP a fait l'acquisition d'un ordinateur portable permettant de stocker tous les documents de l'association. Cet ordinateur est déposé aux archives de l'ACP, à l'OCVS. Cette profonde réorganisation a représenté un travail conséquent et peu apparent mais néanmoins indispensable à la stabilité et à la pérennité de l'association.

- **Adhésion à l'OCVS**

L'ACP est devenue membre de l'OCVS (Organisation Cantonale Valaisanne des Secours) en 2006. Cette adhésion permet de renforcer les collaborations entre les deux organisations : ainsi, un projet de cours de répétition annuel pour les patrouilleurs (une demi-journée en début de saison) financé par l'OCVS, est à l'étude. Par ailleurs, l'OCVS accueille maintenant gracieusement dans ses locaux les séances du comité de l'ACP et met à disposition un espace d'archivage. Cette infrastructure est précieuse car elle est très fonctionnelle.

- **Rédaction de nouveaux statuts**

Les statuts de l'ACP demandaient quelques mises à jour, du fait de l'évolution de l'association. De nouveaux statuts ont donc été rédigés. Le comité puis l'Assemblée Générale de 2006 les ont approuvés. Ceux-ci instituent la qualité de « membre bienfaiteur », permettant ainsi à l'association de recevoir des dons ; ils comportent également de nouvelles dispositions facilitant le fonctionnement du comité. De même que la réorganisation pratique de la comptabilité et du secrétariat, l'actualisation des statuts a pour but de renforcer les fondements de l'association et de faciliter son fonctionnement.

- **Participation à diverses manifestations publiques**

L'association a participé à la Swiss Alpina en 2003, puis en 2005 où l'ACP, l'OCVS, les RMS, la SUVA et TéléVerbier ont animé un stand en commun, montrant ainsi l'excellente collaboration instaurée entre ces différentes organisations. L'Association a également pu présenter la profession de patrouilleur lors de l'exposition organisée à Verbier durant l'été 2006 sur « le sauvetage en montagne », sur l'invitation de MM. Gaston Barben et Eric Balet de Téléverbier.

- **Prise de position officielle lors du procès d'Evolène**

Le jugement d'Evolène, par l'enjeu jurisprudentiel, concernait très directement la profession de Chef sécurité en Suisse. L'ACP a donc pris position publiquement pour assister les accusés dans leur défense, en particulier à l'occasion d'une conférence de presse organisée à Martigny avec le soutien de tous les professionnels du secours. Malheureusement, la conclusion de la justice n'a pas été la même que l'appréciation des professionnels... Cette action aura toutefois permis de constater et d'apprécier la solidarité qui existe entre les différents intervenants du sauvetage en Suisse romande.

- **Création d'un carnet de formation ACP**

La formation des Chefs sécurité et des patrouilleurs est souvent plus large que celle qui est apportée par les cours A, B et C : certains parlent plusieurs langues, d'autres sont ambulanciers, guides de montagne, mécaniciens sur remontées mécaniques, etc. Pour valoriser ces formations complémentaires utiles à l'exercice de la profession et pourtant souvent ignorées, l'ACP a créé un carnet de formation permettant de valider ces compétences. Il ne s'agit donc pas de remplacer les carnets actuels mais de les compléter. Chaque patrouilleur suisse pourra ainsi faire valoir l'ensemble de ses compétences plus facilement.

- **Adhésion à l'association « Sécurité Sans Frontière »**

En 2007, le groupe de travail « Sécurité Sans Frontière » qui se réunissait régulièrement depuis plusieurs années déjà pour débattre des problèmes de la profession au niveau européen, s'est officiellement constitué en association. L'ACP est aussitôt devenue membre de cette nouvelle association où elle a un rôle certain à jouer.

- **Cours complémentaire ACP**

Afin de compléter la formation initiale des patrouilleurs et rendre ceux-ci plus compétitifs sur le marché de l'emploi européen, le comité a imaginé des cours complétant la formation de base. Le premier cours proposé avait pour thème « Technique Alpine ». Il était organisé avec la Maison du Sauvetage, devait durer 2 jours, et proposait un entraînement aux déplacements et aux interventions en terrain difficile (pentes très raides, zones mixtes glace/rocher, terrains avalancheux, etc.). Malheureusement, le nombre insuffisant des inscriptions a conduit à l'annulation du stage. Ces formations complémentaires ont pourtant un réel intérêt et seront certainement, tôt ou tard, un passage obligé pour une meilleure reconnaissance des patrouilleurs suisses.

- **Exposition / vente de matériel de montagne lors de l'Assemblée Générale**

Une exposition / vente de matériel de montagne, à prix réduit (-20 à -30%), a été organisée lors de l'AG qui s'est tenue au Moléson. Cette action n'a pas été reconduite depuis, mais mériterait sans doute de l'être...

- **Organisation du Championnat suisse des Patrouilleurs**

La tradition d'organiser le championnat suisse annuel des Patrouilleurs, en alternance avec VRP, a été maintenue.

- **Organisation du cours de répétition C**

L'ACP organise le cours de répétition pour les Chefs sécurité, en alternance avec VRP. Ce travail est conséquent, mais il est important que les associations continuent à l'assurer pour que ce cours soit le mieux adapté possible au contexte professionnel.

- **Partenariats divers**

L'ACP est partenaire de diverses actions concernant la prévention des accidents dans les domaines skiabiles dont la campagne d'information sur les règles FIS initiée par Gaston Barben de Téléverbier, et le projet « Esprit Piste » lancé par l'OCVS en 2007 et coordonné pour l'ACP par M. Gérald Morard.

- **Contrat d'assurance de groupe**

L'ACP étudie actuellement, sous la conduite de M. Clément Crettaz, la possibilité de conclure des contrats d'assurance « protection juridique » et « responsabilité civile » couvrant tous les membres de l'association à des conditions avantageuses.

Par l'ensemble de ces actions, l'ACP espère contribuer à faire progresser au mieux la profession.
